



Bourse de Montréal - Communiqué de presse

**BOURSE DE MONTRÉAL POURSUIVRA SON RÔLE
D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION
Aucune entente avec RS – Services de réglementation du marché**

Le 30 janvier 2003 (Montréal, Québec) — Bourse de Montréal Inc. tient à préciser qu'elle n'entend pas abdiquer son rôle d'organisme d'autoréglementation et qu'aucune entente n'est intervenue, ou est en voie de l'être, avec RS - Services de réglementation du marché Inc.

Cette précision fait suite à un article publié aujourd'hui dans le National Post soulignant l'imminence d'une entente entre la Bourse de Montréal et RS.

À propos de la Bourse de Montréal

La Bourse de Montréal a été créée en 1874 et ses origines en font la plus ancienne bourse du Canada. Elle a été la première bourse canadienne à inscrire à sa cote des options sur actions, puis à mettre en place un marché à terme. Aujourd'hui, la Bourse de Montréal est 100 % électronique. Elle offre aux investisseurs individuels et institutionnels une vaste gamme de produits dérivés sur actions, sur indices et sur taux d'intérêt. Ses services de compensation sont offerts par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. La Bourse offre également des services de formation, en classe et à distance, par l'entremise de l'Institut des dérivés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter son site Web à www.m-x.ca.

C.P. : 02-2003